** **

**CRITERIUM ASGRA 2020**

**Mardi 5 & Mercredi 6 Mai 2020**

**GOLF du FOREZ**

Le Critérium ASGRA est une compétition co-organisée par l’Association des Seniors Golfeurs Rhône-Alpes (ASGRA), l’Amicale Seniors du Golf du Forez et la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes.

**REGLEMENT PARTICULIER DE L’EPREUVE**

Ce règlement complète les règlements des compétitions en vigueur à l’ASGRA.

Les conditions de ce règlement priment sur celles des règlements des compétitions.

**« Epreuve non-fumeur y compris cigarette électronique »**

# CONDITIONS DE PARTICIPATION

**Seuls les membres de l’ASGRA peuvent participer à ce critérium**.

Epreuve ouverte

**- aux Seniors Dames et Messieurs âgés de 50 ans (nés avant le 14/05/1969)**

**- aux Vétérans Dames et Messieurs âgés de 65 ans au jour de la première épreuve en simple de l’ASGRA, c'est-à-dire le 7 avril 2020 (nés avant le 10/04/1955),** licenciés de la Fédération Française de Golf, et dont le certificat médical ou le questionnaire de santé, de l’année en cours, a été enregistré à la date du contrôle des inscrits.

*Ce critérium ne compte pas pour le classement du Mérite Amateurs Inter régions des joueurs seniors et le droit de la F.F.Golf de 35 € n’est donc pas requis.*

Les résultats de chacune des 2 journées sont pris en compte dans les classements de l’ASGRA, à savoir classements individuels et Challenge Rhône-Alpes.

# INDEX ET SERIES

Conformément au règlement ASGRA pour les compétitions individuelles, la limite d’index pour les inscriptions est de **26,4 pour les messieurs** et **30,4 pour les dames.**

Il y a 2 séries dans chaque catégorie : Dames, Messieurs et Vétérans Dames et Vétérans Messieurs et les index sont les mêmes que ceux des compétitions individuelles ASGRA :

- **1ère série** **H**ommes : de 0 à 15,4 – **1ère série** **D**ames de 0 à 18,4

- **2ème série H**ommes : de 15,5 à 26,4 – **2ème série D**ames de 18,5 à 30,4

# INSCRIPTIONS

Le champ de joueurs est limité à **120** joueurs dont au minimum 45 joueurs Messieurs de 2ème série et 30 Dames.

Les joueurs seront retenus en privilégiant d’abord l’ordre des index à la date de clôture des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de joueurs messieurs de 2ème série et de dames.

Les inscriptions sont faites **individuellement,** à l’aide de la fiche jointe.

Les inscriptions doivent parvenir au **plus tard le samedi 25 avril 2020** au Golf du Forez.

La liste des joueurs retenus sera publiée sur le site de l’ASGRA (www.seniorsgolfeursrhone-alpes.org) et celui du golf du Forez (www.golfclubduforez.com) à partir **du jeudi 30 avril 2020**.

# DROIT DE JEU

Le montant est fixé à **80 €** pour les deux jours de compétition et pour un parcours de reconnaissance à faire entre le 27 avril et le 4 mai hors week-end et jours fériés précédents (et après réservation auprès du secrétariat du Golf du Forez - Tél : **04 77 30 86 85**).

Le règlement doit être joint à l’inscription, par chèque à l’ordre du **Golf du Forez**

Le droit de jeu sera remboursé aux joueurs non retenus pour la compétition ou qui se désisteraient avant la date limite des inscriptions.

Le droit d’inscription des joueurs du Forez est fixé à **40 €.**

# FORMULE DE JEU

- 36 trous **en Stableford** (18 trous par jour)

- Marques de départs :

 - Dames 1ère série et 2ème série : repères **5** **rouges**

 - Messieurs 1ère série et 2ème série : repères **3** **jaunes**

- Trois joueuses ou joueurs par partie toutes les 10 minutes

- **Les Dames, les Messieurs, les 1ères et 2èmes séries jouent séparément**

- **Départage :** il n’y a pas de play-off.

Le départage est effectué automatiquement par le programme informatique de la *F.F.Golf* selon les principes suivants :

Les ex-æquo sont départagés sur les 9, 6, 3, et le dernier trou.

Si l’égalité subsiste les scores trou par trou en remontant (17ème, 15ème, 14ème, 12ème, etc.) sont comparés.

- **Comportement et Etiquette** : Il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant toute la durée d’un tour dans l’enceinte du golf à l’exception des abords du club house, des zones d’entrainement et du parking.

# DEPARTS

######  Horaire et Ordre des départs \*\*\*:

- **Le mardi 5 mai 2020** 1er départ à 7h30 du trou 1.

Lors du premier tour, le tirage se fait dans l’ordre croissant des index

- **Le mercredi 6 mai 2020 :** 1er départ à 7h30 du trou 1.

Pour les deux séries, dans l’ordre inverse des résultats « brut » du premier tour en alternant des groupes « masculins » et des « groupes féminins ».

Les heures de départ du 1er jour seront publiées **le 2 mai 2020** sur le site Internet de l’ASGRA et celui du golf du Forez (www.golfclubduforez.com)

Les heures de départ du 2ème jour seront affichées au club du Forez le 5 mai 2020 dans la soirée et publiées sur le site internet du golf et de l’ASGRA.

\*\*\* selon le nombre d’inscrits les horaires sont susceptibles d’êtes modifiés et les départs peuvent se faire des trous 1 et 10.

# REMISE DES PRIX

Le mercredi 6 mai, au club house du Golf du Forez, 30 minutes après l’arrivée de la dernière partie.

# DOTATION

 ► **Premiers brut Dames dans chaque série**

► **Premiers brut Messieurs dans chaque série**

**► Premiers et deuxièmes net Dames dans chaque série**

 **► Premiers et deuxièmes net Messieurs dans chaque série**

**► Trophées, offerts par la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes, remis au vainqueur en brut de chaque catégorie : Dames, Dames Vétérans\*, Messieurs, Messieurs Vétérans\***

***\* La joueuse et le joueur, ayant le meilleur score, gagne le Prix Général Brut qu’il soit Senior ou Vétéran (****classement général issu de RMS)****.***

# COMITÉ DE L’EPREUVE

Sa composition sera affichée sur le tableau officiel.

**HÉBERGEMENT**

Cf. Bons plans sur le site de l’ASGRA

****

**CRITERIUM ASGRA 2020**

**GOLF DU FOREZ**

**Mardi 5 & Mercredi 6 Mai 2020**

**BULLETIN D’INSCRIPTION INDIVIDUEL**

NOM : ..............................…………………………………………………….

PRENOM : .........……………………………………………………………….

CLUB : ...................……………………………………………...…………….

N° DE LICENCE : ....................………………………………………………

INDEX : ……………. N° de téléphone : ...............……………..............

Email : ......................................................................................................

BULLETIN A RETOURNER, PAR COURRIER UNIQUEMENT, ACCOMPAGNÉ DES DROITS D’INSCRIPTION **(80 €)**

**Pour le 25 avril 2020 à l’adresse suivante :**

**Golf du Forez**

**Domaine de Presles**

**42210 Craintilleux**

**Tél :** **04 77 30 86 85**

golfclubduforez@orange.fr